

toutes sortes de difficultés parce qu'elles devront leur verser de l'aide. Comme le ministre l'a dit, il est vrai que le gouvernement payera 50 p. 100 de la note. Quelle générosité! Ce qu'il ne nous dit pas, c'est qu'au lieu de fournir de l'emploi, il demande aux provinces et aux municipalités de payer 50 p. 100 de l'aide qu'il faudra fournir à ces personnes. Les modifications proposées dans le bill sont loin d'aider les nombreuses personnes qui perdront leur emploi du fait des mesures du gouvernement. Pour eux, c'est un triste Noël qui s'annonce.

J'espère que le cabinet étudiera sérieusement toute la question du chômage dans la nouvelle année, au lieu de laisser les travailleurs porter une partie de plus en plus lourde du fardeau à mesure que le chômage augmente. Autrement, le gouvernement découvrira qu'il a créé une classe de gens qui se regrouperont contre lui et aussi, probablement, contre le Parlement. Ces gens pourraient, en fait, se décider à agir, et ce, peut-être au détriment du pays en général. Nous préparons certainement le terrain à un mouvement de ce genre et ma connaissance des travailleurs me dit que leur patience a des limites.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la troisième lecture du bill et son adoption. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Andras, mise aux voix, est adoptée.)

● (1510)

(Vote n° 98)

POUR

Messieurs

Abbott	Boullanger	Collenette
Allmand	Buchanan	Corbin
Anderson	Bussières	Corriveau
Andras	Cafik	Cullen
(Port Arthur)	Campagnolo (M ^{me})	Danson
Baker	Campbell (M ^{lle})	Dionne
(Gander-Twillingate)	(South Western Nova)	(Northumberland-
Basford	Campbell	Miramichi)
Béchar	(LaSalle-Emard-Côte	Douglas
Blais	Saint-Paul)	(Bruce-Grey)
Blaker	Caron	Drury
Blouin	Clermont	Duclos

Droit statutaire—Loi

Messieurs

Dupont	Leblanc	Pearsall
Dupras	(Laurier)	Philbrook
Duquet	LeBlanc	Portelance
Fleming	(Westmorland-Kent)	Poulin
Flynn	Lefebvre	Prud'homme
Fox	Lessard	Railton
Francis	Loiselle	Raines
Gauthier	(Saint-Henri)	Reid
(Ottawa-Vanier)	Lumley	Rompkey
Gendron	MacDonald	Roy
Gillespie	(Cardigan)	(Laval)
Goodale	MacFarlane	Sharp
Goyer	Mackasey	Smith
Guay	Maine	(Saint-Jean)
(Saint-Boniface)	Marceau	Stewart
Harquail	Marchand	(Cochrane)
Herbert	(Kamloops-Cariboo)	Tessier
Holt (M ^{me})	Martin	Trudeau
Isabelle	McIsaac	Trudel
Lachance	Milne	Turner
Lalonde	Nicholson (M ^{lle})	(London-Est)
Landers	O'Connell	Watson
Lang	Olivier	Young—89
Laniel	Ouellet	
Lapointe		

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Hamilton	Macquarrie
Baker	(Qu'Appelle-Moose	Malone
(Grenville-Carleton)	Mountain)	Mazankowski
Balfour	Hargrave	McGrath
Beatty	Hees	McKinley
Broadbent	Huntington	McKinnon
Cossitt	Jarvis	Muir
Crouse	Johnston	Munro
Dionne	Kempling	(Esquimalt-Saanich)
(Kamouraska)	Knowles	Nystrom
Douglas	(Winnipeg-	Oberle
(Nanaimo-Cowichan-	Nord-Centre)	O'Sullivan
Les Îles)	Lambert	Paproski
Ellis	(Bellechasse)	Patterson
Fairweather	La Salle	Peters
Firth	MacDonald	Stanfield
Forrestall	(Egmont)	Symes
Gillies	MacKay	Whittaker—45.
Halliday	MacLean	

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'on indique au compte rendu que j'étais présent, mais que j'ai décidé de m'abstenir.

* * *

LA LOI DE 1975 MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT CERTAINS
RAJUSTEMENTS DES COTISATIONS, DES PENSIONS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 décembre, du bill C-52, tendant à modifier la loi sur la pension de la Fonction publique, la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la loi sur la continuation de la pension des services de défense, la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la loi sur les juges, la loi sur la Commission de révision de l'impôt et la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont le comité spécial mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 1 de M. Chrétien.